

## Actu CE du 05 et 20 Juillet 2017

Le **SNU** Pôle Emploi **FSU** Occitanie vous informe sur l'Actualité du CE :

### Convention APEC – Pole Emploi

Début du dispositif au 01.07.2017. Actuellement le Public cadre est très localisé sur les deux zones que sont Toulouse et Montpellier même si nous avons ce public sur toutes les agences de la région.

La volumétrie dans un premier temps est faible du fait du petit volume des implantations et d'un nombre de conseiller APEC inférieur à celui de PE.  
*(450 DELD en 2017 et 500 jeunes diplômés et bac +3)*

« L'offre de service Cadre interne à Pole Emploi » sera présenté à la fin de l'été.  
Il n'y a pas de flux financier entre APEC et Pole Emploi et nous sommes dans un engagement de partenariat ce qui est différent de la cotraitance.

### Planification des Congés Payés et Jour de Solidarité.

A la demande du SNU Occitanie, la note initiale a été revue et corrigée et elle prévoit maintenant 2 périodes de planification.

Nous alertons la direction concernant la période « Noël-Jour de l'an » qui correspond à une semaine et sera fortement demandée.

Concernant les Jours mobiles « à la main de la Direction » sera vue lors du CE de Septembre 2017

### Offre de Service « CADRE » de Pole Emploi :

Les demandeurs d'emploi « Cadre en modalité suivi » seront regroupés au sein d'un dispositif unique qui aura une compétence territoriale étendue. Au moins un portefeuille spécifique sera créé par département. La mise en place effective de ce dispositif sera au 01.01.2018.

En septembre la présentation du dispositif sera faite pour permettre aux agents intéressés de se positionner auprès de leur ELD.

Les agents des actuelles agences cadre de Montpellier et Toulouse devront effectuer des fiches de vœux hors BDE. *(2 à 3 vœux)*

Les agents qui gèreront un portefeuille «Cadre » auront seulement 2 jours de formation.



## **Le SNU alerte déjà la Direction sur :**

Le regroupement des « DE Cadre en modalité suivi » sur une agence unique par territoire demandera aux demandeurs d'emploi parfois de grands déplacements pour rencontrer leur conseiller.

Le repositionnement des agents et managers issus « des agences cadre » de Montpellier et Toulouse impliquera une mobilité forcée et de nouvelles contraintes personnelles et organisationnelles. Quid de la QVT sur ce nouveau projet ? Les locaux actuels de Pôle Emploi devront être adaptés pour permettre l'intégration des conseillers issus des agences actuelles de Montpellier et Toulouse.

Nous ne connaissons pas les critères retenus par la direction quant au choix des conseillers en charge de cette offre de service. Seulement en cas d'absence de volontaire sur l'agence de proximité, le poste sera diffusé. Des portefeuilles plus spécialisés cadres (guidé et renforcé) seront créés dans les agences.

Quelle sera l'organisation mise en place quand le conseiller chargé du portefeuille « Cadre modalité suivi » sera absent ?

Quel sera l'impact de ce nouveau dispositif sur le schéma « Trajectoire GDD » ?

Les portefeuilles « cadre modalité suivi » sur Nîmes posent la question des demandeurs d'emploi rattachés. Les cadres du Vigan devront se déplacer sur Nîmes pour voir leur conseiller ! (160 Km Aller-Retour).

Comment un agent volontaire ou désigné volontaire pour ce dispositif peut-il sortir de ce dispositif ?

Le SNU demande que les conseillers retenus sur ce dispositif soient des agents en charge actuellement de la modalité suivi, ou sinon que cela soit l'occasion de "rebattre les cartes" des modalités de suivi car de nombreux collègues souhaitent changer de modalité sans le pouvoir.

## **Dotation « Enfant Handicapé 18-26 ans » (rattaché fiscalement à l'agent) :**

Le SNU demande que cette prestation puisse faire l'objet d'un remboursement sur facture acquittée.

Décision : La dotation complémentaire Enfant en Situation de Handicap (18/26) sera versée sous forme de chèques culture ou de remboursement sur justificatifs dans le cadre d'activités de vacances, de loisirs, de culture ou d'activités d'assistance aux personnes en situation de handicap (à l'exception du secteur médical) *Vote favorable des élus à l'unanimité.*

## **Validation des comptes 2016 :**

Le premier bilan comptable du CE Occitanie a été validé à l'unanimité.

